

Marché de Noël de Comines

DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION



Vous êtes artisan ou commerçant ?

**Vous souhaitez présenter votre/vos produit(s)
sur le marché de Noël de Comines 2021 ?**

Vous avez jusqu'au 30 octobre pour nous proposer votre candidature !

L'esprit de Noël à Comines

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la Ville de Comines organise « Décembre féérique », un mois entièrement dédié à la magie de Noël. A cette occasion, le traditionnel marché de Noël aura lieu les vendredi 17, samedi 18 et dimanche 19 décembre 2021, en extérieur, sur la Grand place. Des chalets en bois abriteront les participants.



(Re)découvrez les illuminations de décembre 2020 grâce à la vidéo en flashant ce QR code :



Comines, ville d'histoire et de patrimoine

Située dans la Métropole européenne de Lille (MEL), frontalière avec la Ville de Comines-Warneton en Belgique, dont elle est séparée naturellement par la rivière la Lys, la commune de Comines compte plus de 12 000 habitants.

Riche de son passé historique, Comines peut s'enorgueillir de son nouveau « Cœur de Ville », récemment réaménagé et piétonnisé, ainsi que de ses bâtiments emblématiques qui bordent la Grand place : l'église Saint-Chrysole, de style néo-byzantin et classée Monument Historique ; l'Hôtel de Ville, de style renaissance flamande et inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques ainsi que le beffroi, reconnu patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco en 2005 avec 22 autres beffrois du Nord-Pas de Calais et de la Somme.

Eclairée de toutes parts, notamment grâce aux façades de ses bâtiments historiques, dynamisées par des projections de lumière pendant tout le mois de décembre, la Grand place est un véritable écrin pour les commerçants du marché de Noël. Féerie garantie !

Une saison événementielle au cœur de la magie

Depuis septembre, la ville de Comines vit au rythme de sa programmation culturelle et événementielle intitulée « Comines, de l'histoire à la magie ». Partie intégrante de cette saison, le marché de Noël s'accompagnera, lui-même, d'animations qui dynamiseront le week-end :



Le jardin féérique

Le jardin public se pare des couleurs de Noël. Déambulez dans ses allées et ne manquez pas de prendre de jolies photos souvenirs devant les décorations qui y sont installées ! Sans oublier la yourte du Père Noël dans laquelle les enfants sont attendus nombreux.



Une programmation artistique riche

Des musiciens en concert, des artistes en déambulation, des ateliers créatifs... voilà tout un programme qui ravira petits et grands !

L'exposition « La magie, une histoire de famille »

La magie enchante l'humanité depuis des millénaires, suscitant l'effroi, le rire, la stupeur et l'émerveillement.

Alexis Hazard, magicien de renom et grand maître des illusions, pose ses valises à Comines. Il y proposera son Festival international de magie, à Lys Arena, les 20 et 21 novembre 2021, puis une magnifique exposition qui permettra au public d'en découvrir plus sur l'histoire de la magie et, de manière plus personnelle, sur son riche héritage familial, au cœur des tours et des grandes illusions.

L'exposition sera présentée à la Maison du patrimoine (4-6, rue du pont) du 6 au 24 décembre 2021 et sera ouverte pendant le marché de Noël.



Règlement du marché de Noël

1. INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU : Le marché de Noël aura lieu sur la Grand place de Comines. Des parkings sont situés dans le cœur de ville. Aucun véhicule ne pourra être stationné sur la Grand place, en dehors des temps de chargement/déchargement.

HORAIRES : Le marché de Noël est ouvert au public le vendredi de 16h30 à 19h, le samedi de 11h à 19h, le dimanche de 11h à 19h.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier ses horaires en fonction d'impératifs organisationnels ou conditions climatiques.

Toute inscription au marché de Noël vaut pour l'intégralité de ce week-end, aux horaires indiqués ci-dessus. Il n'est pas possible de fractionner sa venue.

2. DATES ET HORAIRES D'INSTALLATION

ARRIVÉE : Les exposants sélectionnés pourront prendre possession de leur chalet le vendredi 17 décembre (heure d'installation communiquée ultérieurement), après avoir été accueillis par l'équipe d'animation.

DÉPART : Les chalets devront être vidés le dimanche 19 décembre au plus tard à 21h. Pour le paiement de l'emplacement, un titre de recettes sera adressé, par voie postale, après la manifestation, par la perception de Quesnoy-sur-Deûle.

3. TARIFS ET PAIEMENT

15€ TTC par chalet pour les 3 jours

100 euros seront facturés aux commerçants inscrits (et ayant eu confirmation de leur inscription) ayant annulé leur participation à moins de trois semaines avant la manifestation ou ne se présentant pas sur la manifestation, et cela les trois jours, sauf circonstances aggravantes justifiées de maladie, accident, force majeure...

4. EMPLACEMENT ET DÉCORATION

EMPLACEMENT : L'attribution des emplacements sera effectuée par l'organisateur et ne pourra pas être modifiée.

Le chalet en bois mesure 300 cm de façade sur 230 cm de profondeur. Il est équipé d'une tablette rabattable à l'intérieur. Aucune autre structure (barnum, parapluie...) ne sera acceptée.

DÉCORATION : La décoration est à la charge de l'exposant qui devra veiller à respecter l'état du chalet (pas de fixation qui laisse des traces). Tous les commerçants sont invités à accorder une grande importance à la décoration de leur chalet afin de traduire au mieux l'esprit de Noël.

5. CONDITIONS D'EXPLOITATION

NATURE DES VENTES : Les commerçants titulaires d'un emplacement devront vendre les produits conformes aux photos et descriptifs fournis dans le dossier de candidature.

SURVEILLANCE : Un gardiennage des chalets est prévu aux horaires de fermeture au public. Néanmoins, les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire, responsable de leur stand. L'organisateur ne pourra être tenu responsable pour les pertes, vols, casses ou autres détériorations sur les produits vendus.

ÉLECTRICITÉ : Les chalets sont équipés de chauffages. Il est interdit de brancher des chauffages électriques supplémentaires à l'intérieur des chalets. Les commerçants sont tenus de préciser dans le bulletin d'inscription leurs besoins en électricité (nombre et type d'appareils et puissance pour chaque) et d'apporter leurs propres rallonges et prises.

DÉCHETS ET PROPRETÉ : Les commerçants devront ramener leurs déchets ou les déposer dans les poubelles publiques. Les emplacements doivent être tenus propres.

NUISSANCES SONORES : Il est interdit aux commerçants de se tenir au devant des stands pour y pratiquer la vente, d'attirer le client par des cris, d'aller chercher le client dans les allées, de faire du colportage et de sonoriser le stand.

6. DROIT À L'IMAGE

Les commerçants autorisent la prise de vues de leur stand et la diffusion de ces vues sur les supports papier et numériques de la Ville, concernant la communication liée à cet événement.

7. CONDITIONS D'ANNULATION OU D'EXCLUSION DU MARCHÉ

Tout commerçant s'expose à être exclu de la manifestation pour les motifs suivants :

- Comportement incivil et/ou troublant l'ordre public, touchant notamment au déroulement serein des festivités;
- Présence sur le stand d'activités et/ou d'articles non prévus lors de l'inscription;
- Non présentation des documents administratifs nécessaires pour justifier de son activité, en cours de validité;
- Dégradation du lieu d'exposition.

Toute infraction au présent règlement pourra entraîner le retrait de place sans délai ni indemnités, ni remboursement.

8. L'ORGANISATEUR

L'organisateur se charge de l'installation des chalets, de la mise en place de l'électricité dans les chalets, conformément aux besoins mentionnés dans le bulletin d'inscription, de la mise en sécurité de l'évènement et du gardiennage des chalets aux horaires de fermeture du marché au public et de la communication de l'évènement.

L'organisateur a la possibilité de modifier l'organisation générale de la manifestation, en cas de contraintes extérieures indépendantes de sa volonté.

Comment participer au marché de Noël de Comines ?

Pour obtenir un emplacement sur le marché de Noël de Comines, le demandeur devra remplir la fiche de pré-inscription ci-après et la retourner **avant le 30 octobre 2021**.

Les dossiers de candidature devront être les plus étayés possibles (photos des produits vendus, descriptif...). Un dossier complet et transmis ne constitue pas une inscription mais une demande de participation. Une commission d'attribution se réunira pour examiner les dossiers et sélectionner les commerçants en fonction des critères suivants : qualité et originalité des produits vendus, type et thématique des produits en relation avec l'esprit de Noël (décoration, objets cadeaux etc), authenticité des produits, présentation soignée...

Inscriptions et renseignements :



Service animation, culture et patrimoine
Hôtel de Ville de Comines
Grand Place
59560 COMINES



maisondupatrimoine@ville-comines.fr



03 20 14 21 51